

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 111 (1966)
Heft: 2

Rubrik: Chronique du tir

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Adaptation de l'armement à l'individu

(ses conséquences secondaires)

Lorsque, dans les premiers temps, le chasseur ou le guerrier avait besoin d'une arme, il en était généralement l'artisan.

Façonnée avec plus ou moins de bonheur selon son habileté, l'homme en définissait le poids et l'encombrement de manière instinctive en fonction de ses propres aptitudes physiques.

Qu'il s'agisse d'arme d'estoc ou de jet l'une et l'autre étaient soumises à ces procédés artisanaux que nous retrouvons encore de nos jours dans l'armurerie de chasse.

Cette relation entre l'arme et l'utilisateur n'est pas le produit du hasard. Au contraire, ce « sur mesure » restera l'apanage d'une minorité ou d'un usage particulier. En effet, l'arme portative ou individuelle doit demeurer le complément, la prolongation des intentions du tireur. Une disproportion flagrante entre l'outil et son servant diminue les qualités de l'un et les performances de l'autre.

Dans le cas qui nous occupe le problème n'est pas simple à solutionner, cela d'autant plus que théoriciens et praticiens souvent s'affrontent sans pour autant se mettre d'accord. En fin de compte, le praticien fera les frais de l'opération sur le terrain et le théoricien réajustera ses théories sur la base de l'expérience.

Rappelons succinctement les exigences requises d'un projectile lancé par une arme portative. La mise hors combat de l'adversaire est la résultante d'une désorganisation moléculaire. Qu'il s'agisse de construire ou de démolir, cela représente un « travail » qu'il est relativement aisé de calculer. Cette puissance nécessaire étant déterminée, il semble facile a priori de définir les normes statiques et dynamiques du projectile. En fonction de ce dernier, nous déterminerons les caractéristiques de l'arme et son poids.

A ce stade de notre raisonnement, nous trouvons déjà des divergences notoires entre théoriciens et praticiens.

En effet, les premiers n'ont souvent d'autre souci que d'être en accord avec leurs équations. A ce sujet nous avons relevé les propos émis par un éminent spécialiste dans la *Revue militaire belge* de 1910. Faisant état des qualités du pistolet FN cal. 7,65 mod. 1903, il concluait en ces termes: « Ses qualités vulnérantes ont été réalisées avec un projectile et une arme de poids minima. A toutes les distances usuelles de tir le projectile conserve une efficacité suffisante pour mettre un homme hors de combat. » Nous ne doutons pas que ces conclusions sont celles d'un technicien intègre. Certes, le nombre

considérable de pistolets chambrés pour le calibre 7,65 tendrait à corroborer cette assertion. Sous réserve toutefois que la destination initiale de ce calibre est usurpée. Nous lui accorderons un excellent rôle d'arme de défense, mais en aucun cas des prérogatives d'arme de guerre. Nous en donnerons pour preuve que la « Fabrique nationale d'armes » belge s'est vue contrainte de développer un cal. 9 mm. parabellum connu sous la désignation FN GP.

Selon quels critères a-t-on développé ce cal. 7,65 qui, du reste, a été adopté par de nombreux pays de la vieille Europe avant la première guerre mondiale?

Le calcul avait démontré qu'une force de 17 kgm. est suffisante pour briser ou pénétrer les os de la charpente humaine. Connaissant la « quantité de travail » dont on voulait pouvoir disposer aux distances usuelles de tir, il était relativement aisé d'étudier la combinaison balle-vitesse-calibre la plus favorable.

De plus, en adoptant un tel projectile, on favorisait la réalisation d'une arme compacte, ne dépassant pas le poids de 500 gr.

En tout état de cause, le cal. 7,65 dispose d'une énergie cinétique suffisante dans la plupart des cas pour causer des blessures mortelles *pour autant qu'une zone vulnérante soit touchée*. Par contre, la mise hors de combat *immédiate* ne pourra être garantie dans tous les cas et plus particulièrement lorsque les muscles ou les tissus graisseux seront seuls intéressés.

Les principes de base européens et américains sont divergents. Les premiers ont longtemps donné la préférence aux armes de poing légères au porter et par conséquent confortables à tirer. Munition favorable sur le plan balistique, recul de l'arme maintenu dans des limites largement tolérables ont été le principal souci de leurs créateurs.

Les seconds ont volontairement sacrifié à un certain confort au profit d'une puissance accrue. On veut que la munition soit capable de culbuter un cheval ou *d'arrêter immédiatement* l'adversaire humain, quel que soit le point d'impact du projectile.

Ces desiderata ont naturellement conduit à la réalisation d'armes très étoffées, donc lourdes (1000 à 1500 gr.). Malgré cela, le recul reste pénible pour le tireur, voire douloureux. Conséquences qui ne sont pas négligeables, la crainte instinctive du départ du coup et la mise en joue d'une arme trop lourde pour un homme de moyenne constitution *augmentent fâcheusement les écarts de visée et favorisent des départs commandés*.

Comme dit l'adage « qui peut le mieux peut le moins ». Une super-arme ne sera exploitée avec profit que par une minorité de combattants, eux-mêmes supérieurement qualifiés. Et l'histoire a souvent démontré que la puissance brutale pouvait être mise en échec par le

projectile moins puissant mais adroitement dirigé. Mais cela nécessite une maîtrise parfaite du tireur et des conditions de tir favorables. Les David tout comme les Goliath n'étant pas légion, un compromis entre ces deux tendances extrêmes sera une sage politique et en tout état de cause s'avérera payant.

Cela nous conduit à ouvrir une parenthèse dans un domaine qui n'est pas exactement le nôtre. Combien de fois avons-nous entendu vanter certaines des qualités du fusil d'assaut, mais tout autant déplorer son poids excessif pour un homme de gabarit moyen. Du reste, nombre de combattants seront incapables de faire du tir « à la volée » avec cette arme. La recherche d'un outil polyvalent amène souvent quelques déconvenues. Nous y reviendrons ultérieurement.

R. Ramseyer

Informations

Cours d'information pour les organisateurs de courses d'orientation de nuit pour officiers et sous-officiers

Les 27 et 28 novembre 1965, la commission des sports de la Société suisse des officiers organisa à Macolin un cours d'information technique et administratif pour les organisateurs de courses d'orientation de nuit. Ce cours était plus spécialement destiné aux responsables techniques. L'accent a surtout été porté sur l'organisation de petites courses régionales à l'intention des plus modestes sections. Les participants à ce cours eurent l'occasion d'étudier et de préparer un parcours dans le terrain et de faire toutes les reconnaissances nécessaires, y compris le choix du stand de tir et de la place de lancement de grenades, enfin, à titre d'épreuve, d'effectuer eux-mêmes le parcours comme coureurs.

En organisant un tel cours, la commission des sports de la Société suisse des officiers cherchait à raviver l'intérêt de telles compétitions, malheureusement un peu disparues ces derniers temps, alors que ces courses offrent une possibilité des plus intéressantes pour la formation et l'entraînement des jeunes officiers en particulier.

Une trentaine d'officiers participèrent à ce cours et ont été très satisfaits des enseignements qu'ils en ont tirés. On peut regretter peut-être que des sections qui, jusqu'à présent n'ont pas organisé de telles courses, n'aient pas profité de cette occasion pour former des organisateurs éventuels pour l'avenir.

La Commission des sports prévoit de renouveler chaque deux ans des cours semblables. Que les sections veuillent bien s'en souvenir.